



REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE
MINISTERE DE L'HABITAT DE L'URBANISME DE LA VILLE ET DE
L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE
OFFICE DE PROMOTION ET DE GESTION IMMOBILIERE
DE SOUK-AHRAS



N.I.F : 09974105020099500000

AVIS D'ATTRIBUTION PROVISOIRE

Conformément aux dispositions de l'article 56 de la loi N°12-23 du 05 août 2023, fixant les règles générales relatives aux marchés publics et les articles 65 et 82 du décret présidentiel n° 15-247 du 16 Septembre 2015, portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public, l'Office de Promotion et de Gestion Immobilière de Souk-Ahras adresse : lotissement Behidji Mansour Souk-Ahras Wilaya de Souk-Ahras informe l'ensemble des soumissionnaires ayant participé à L'avis d'appel d'offres national ouvert avec exigence de capacités minimales avec exigence de capacités Minimales n°15/2025 paru dans les quotidiens nationaux : - Le National le 17/11/2025

- Akher Saa le 18/11/2025
- Deux presses électroniques le 18/11/2025(en arab aljazayer alyawm et en français ALMASDR presse)
- et au BOMOP.

Portant la réalisation du reste à réaliser du Lot n°01 : la réalisation en tous corps d'état des 60/100/500 logements publics locatifs de type F3+ VRD des 100 Logements à SEDRATA programme au titre de l'année 2024 , Qu'après l'évaluation des offres, le marché est attribué provisoirement au:

| | N° Lots | Désignations | Soumissionnaires | Montants des Offres DA en TTC | Délais | Critère de Choix |
|---------|---------|---|--|-------------------------------|---------|------------------------------|
| SEDRATA | 01 | Réalisation du reste à réaliser du Lot n°01 : la réalisation en TCE des 60/100/500 LPL + VRD des 100 Logts à SEDRAT | BLILITA SALIM NIF: 17441140020117904100 | 180.570.355,82 | 12 Mois | Offre retenue provisoirement |

Les soumissionnaires et les candidats qui souhaitent prendre connaissance des résultats détailler de l'évaluation de leurs candidature ; offre technique et financière ; sont invités à se rapprocher au niveau de nos services au plus tard trois (03) jours à compter de la date de la 1ère parution du présent avis d'attribution provisoire, pour leur communiquer ces résultats, par écrit.

La commission des marchés de l'OPGI de la Wilaya de Souk-Ahras est compétente pour l'examen de tout recours qui doit être introduit dans un délai de dix (10) jours à compter de la date de la 1ère parution du présent avis. Si le 10^{ème} jour coïncide avec un jour férié ou un jour de repos légal, la date limite pour introduire un recours est prorogée au jour ouvrable suivant.